Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260811-DE

SAINT-THURIEN, le 12 novembre 2026

# CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 18 novembre 2026 à 19 h.**

Ordre du jour :
1°) Election du 1er adjoint,
2°) Modification des commissions municipales,
3°) Désignation d'un élu référent « sécurité routière »,
4°) Aide pour les activités extrascolaires – modification,
5°) Budget primitif 2025 – décision modificative,
6°) Cessions et échanges de terrains,
7°) Régularisation voirie communale – cession gratuite de terrains,
8°) Conseil Municipal des Jeunes – modification du règlement,
9°) Médiation préalable obligatoire – adhésion au Centre de Gestion du Finistère,
10°) Quimperlé Communauté – désignation d'un représentant à la CLETC,
11°) Quimperlé Communauté – Projet Social de Territoire et Convention Territoriale Globale,
12°) Quimperlé Communauté – Pacte de gouvernance 2026-2032,
13°) SDEF – présentation du rapport d'activité 2025,
14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

---

Séance du 18 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.
Etaient présents : Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Julien BARGUILLE, Frédéric BIORET, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Fanchon THUAUDET et Margaux DERRIEN.
Absents excusés : Pascal TANGUY (a donné pouvoir à Julien BARGUILLE) et Magalie BOUDIAF (a donné pouvoir à Anne Marie SEVENNEC).
Secrétaire de séance : Margaux DERRIEN.
Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260811-DE

# Délibération du Conseil Municipal

*****

20260811

**Objet : Projet Social de Territoire et Convention Territoriale Globale 2027-2031**

*La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère développe avec les collectivités territoriales une démarche de coopération visant à mieux répondre aux besoins des habitants et à favoriser l'accès de tous aux services et aux droits.*

*Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un cadre de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales, les collectivités et les acteurs du territoire. Elle vise à favoriser la complémentarité des interventions et à développer une politique territoriale cohérente en faveur des habitants.*

*Sur le territoire de Quimperlé Communauté, une première Convention Territoriale Globale a permis, au cours des dernières années, de renforcer les coopérations entre les communes, l'intercommunalité, la CAF, le Département et les différents partenaires locaux.*

*À l'issue de son évaluation et d'une démarche de diagnostic et de concertation menée à l'échelle du territoire, il est proposé de renouveler cette démarche pour la période 2027-2031.*

*Cette nouvelle CTG s'inscrit dans le cadre plus large du Projet Social de Territoire de Quimperlé Communauté, élaboré en concertation avec les communes et les partenaires du territoire.*

*Le Projet Social de Territoire (PST) constitue une feuille de route commune visant à mieux prendre en compte les évolutions sociales et démographiques du territoire et à renforcer la cohérence des réponses apportées aux habitants.*

*La CTG constitue, avec la CAF, le cadre partenarial permettant notamment de soutenir et de coordonner les actions relevant des politiques familiales et sociales.*

*La démarche territoriale s'organise autour de quatre axes stratégiques :*

- *Axe 1 – Aller vers les habitants et garantir l'accès aux droits et aux services*

*Cet axe vise à améliorer la lisibilité et l'accessibilité des services, renforcer l'accompagnement humain, lutter contre le non-recours et mieux coordonner les acteurs.*

- *Axe 2 – Soutenir les parcours de vie, les solidarités et le pouvoir d'agir des habitants*

*Il vise notamment à mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance, accompagner les parcours de l'enfant, des familles et de la parentalité, favoriser l'autonomie des jeunes et soutenir les proches aidants.*

- *Axe 3 – Favoriser le lien social, la participation citoyenne et les solidarités de proximité*

*Cet axe porte sur la lutte contre l'isolement, le développement des solidarités de proximité et des relations intergénérationnelles ainsi que le renforcement de la participation des habitants.*

- *Axe 4 – Adapter le territoire aux évolutions sociales*

*Il vise à anticiper les transformations démographiques et sociales, notamment à travers la construction d'une politique territoriale du vieillissement, la recherche de nouvelles réponses en matière de mobilité et le développement de l'habitat inclusif et de solutions adaptées aux parcours résidentiels.*

*La réussite de cette démarche repose sur l'implication de l'ensemble des communes du territoire.*

*La commune constitue en effet un échelon essentiel pour identifier les besoins des habitants, favoriser la proximité des services et soutenir les initiatives locales.*

*Le PST et la CTG doivent ainsi permettre de mieux articuler les politiques conduites à l'échelle communale et intercommunale, de renforcer les coopérations entre acteurs et de favoriser la mutualisation des expériences et des ressources.*

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260811-DE

*Ils constituent également un cadre permettant d'adapter les actions aux réalités et aux besoins propres à chaque commune, tout en s'inscrivant dans une stratégie territoriale commune.*
*La commune de SAINT-THURIEN souhaite ainsi poursuivre son engagement dans cette démarche partenariale et contribuer, aux côtés de Quimperlé Communauté, de la CAF, du Département du Finistère et des autres communes et partenaires, à la mise en œuvre des orientations définies collectivement.*
*Vu le Code général des collectivités territoriales,*
*Vu la démarche d'élaboration du Projet Social de Territoire de Quimperlé Communauté,*
*Vu le projet de Convention Territoriale Globale 2027-2031,*
*Considérant l'intérêt pour la commune de participer à une démarche partenariale visant à améliorer l'accès des habitants aux droits, aux services et aux dispositifs d'accompagnement,*
*Considérant la nécessité de renforcer la coordination entre les communes, Quimperlé Communauté, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Département et les acteurs locaux,*
***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :***

- ***Approuve la Convention Territoriale Globale 2027-2031, conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Département du Finistère, Quimperlé Communauté et les communes participantes,***
- ***Approuve la participation de la commune de SAINT-THURIEN à la démarche partenariale définie dans le cadre du Projet Social de territoire et de la Convention Territoriale Globale,***
- ***Prend acte des orientations du Projet Social de Territoire de Quimperlé Communauté, auxquelles la Convention Territoriale Globale est articulée,***
- ***S'engage à contribuer, dans le cadre de ses compétences et de ses moyens, à la mise en œuvre des orientations et actions relevant du Projet Social de Territoire et de la Convention Territoriale Globale,***
- ***Autorise Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2027-2031 ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.***

*Fait à SAINT-THURIEN, le 20 novembre 2026*
*Le Maire,*

*Anne Marie SEVENNEC*